

- a) en vue de l'application et de la mise en vigueur des dispositions de la Convention pendant qu'elle est exécutoire en ce qui concerne le Canada, lesquels règlements doivent se conformer, à tous égards, aux dites dispositions."

Un des membres du Comité voudrait-il proposer cet amendement?

Le sénateur FARRIS: J'imagine qu'il serait indiqué pour moi de le faire.

Le sénateur KINLEY: C'est là un amendement à l'article 495A, qui a trait aux règlements?

Le PRÉSIDENT: C'est bien cela.

Le sénateur KINLEY: Qui englobe l'adoption de la Convention tout entière?

Le PRÉSIDENT: Oui. Je suis sûr que l'amendement provoquera un débat. Vous avez une déclaration à faire, je crois? Je demande que l'amendement soit proposé, afin que nous puissions entamer la discussion sur ce point.

Le sénateur KINLEY: Très bien.

Le PRÉSIDENT: Le sénateur Farris a proposé l'amendement. Je vais en donner lecture une fois encore.

(Lecture est donnée dudit amendement.)

Le sénateur REID: Entendez-vous annuler l'article 495A dans sa rédaction actuelle?

Le PRÉSIDENT: Non. J'allais dire que les alinéas b) et c) demeurent inchangés. Les lignes 24 à 30 seront modifiées.

Le sénateur POWER: Quel sera l'effet de l'amendement?

Le PRÉSIDENT: Comme l'a indiqué le sénateur Farris dans son discours suivant la deuxième lecture du bill, il semble plutôt extraordinaire d'annexer cette convention aux statuts, sans que le Parlement l'ait préalablement approuvée.

Le sénateur POWER: Nous nous bornons donc à approuver la Convention?

Le PRÉSIDENT: En effet.

Le sénateur POWER: Et nous approuvons d'avance les règlements qu'on pourra édicter?

Le PRÉSIDENT: Nous autorisons le gouverneur en conseil à édicter des règlements sous l'empire de la Convention.

Le sénateur KINLEY: Nous le faisons sous les auspices de l'amendement à l'alinéa ayant trait à l'amendement; nous approuvons le bill sans examen.

Le PRÉSIDENT: Il me semble que voici le moment d'examiner l'amendement que nous allons étudier.

Le sénateur HAYDEN: Pourriez-vous me dire ceci, monsieur le président: la loi contient-elle, à l'heure actuelle, des dispositions qui diffèrent des dispositions de la Convention ou qui s'y opposent?

Le PRÉSIDENT: Sauf erreur, il n'existe, à l'heure actuelle, pas de texte législatif de ce genre dans nos recueils de statuts fédéraux qui aient trait à la pollution par les hydrocarbures.

Le sénateur HAYDEN: La mise en vigueur de la Convention n'entraînerait donc pas de contradictions légales?